

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

1^{er} mars 2024

N° E24000014 /80

Le vice-président du tribunal administratif

Décision désignation commissaires
CODE : 1 – urbanisme et aménagement

Vu enregistrée le 16 février 2024, la lettre par laquelle le président de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- les zonages d'assainissement et d'eaux pluviales sur les 48 communes de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.

Vu :

- le code de l'environnement ;
- le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024.

Vu la décision de la présidente du tribunal administratif du 3 juillet 2023 portant délégation de signature à M. Christophe Binand, vice-président, à l'effet de prendre les décisions relatives aux commissaires enquêteurs et aux commissions d'enquête.

DECIDE

Article 1 : M. Jean-Pierre Demiautte, chargé d'études au sein du groupe environnement du laboratoire régional des ponts et chaussées de Saint-Quentin, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Mme Hélène Sarrant-Rabeuf, militaire en retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour poursuivre l'enquête publique en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée au président de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère, à M. Jean-Pierre Demiautte et à Mme Hélène Sarrant-Rabeuf.

Fait à Amiens, le 1^{er} mars 2024.

Le vice-président,

C. Binand